

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 25-2022 concernant l'utilisation de l'eau potable et la gestion des compteurs d'eau.**

Ledit règlement 25-2022 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 15 décembre 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 15 décembre 2022.

Josiane Alarie  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 15 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 décembre 2022.

Josiane Alarie  
Directrice générale  
et greffière-trésorière